L'ABEILLE DE LAN. ORLEANS

Bureaux, No. 73, rue de Chartres,

— NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN 9 SEPTEMBRE.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Bureau du Board des Assesseurs de la Ville,
Hôtel de Ville, 16 août 1865.

LE bureau d'assesseurs de la Nouvelle-Orléans ayant achevé les tableaux d'assessment pour l'année 1865, et des copies des dites tableaux ayant été remises au secrétaire du Bureau, dans la salle Nº 15 de l'Hôtel de Ville, où elles peuvent être vues et examinées par ses habitant quelconque de la dite ville de la Nouvelle-Orléans et par un propriétaire quelconque de la dite ville, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, tous les jours, (les dimanches exceptés) pendant trente jours, à partir du 15 courant, après quoi le Bureau d'assessures se réunira, dans son bureau, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi le 19, le 20, le 21, le 22 et le 23 septembre pro hac, pour considérer les réclamations des personnes qui se croiront lésées.

E. JAS. JENKINS,
Secrétaire du Bureau d'Assessures.

P. S.—Les contribuables sont avertis de bien examiner leurs assessments, et si les rectifications ne sont pas faites à la date, par suite de leur négligence, les assessurs proceuent d'office d'assessment et seront passées rectifiées. 14 août—1m

Taxe directe des États Unis.

PAROISSE DE JEFFERSON.
Commission de la taxe directe des États Unis,
pour l'état de la Louisiane.
Bureau, rue de la Commune, No 106,
Nlle Orléans, 12 août 1865.

LE bureau des taxes pour la Paroisse de Jefferson a achevé et les taxes prélevées en vertu de la loi intitulée "Acte pour la perception de taxes directes dans les districts insurgés, dans les limites des États Unis et pour d'autres fins", telle qu'amendée le 7 juin 1864—devront être payées à la Maison de Cour, dans la ville de Carrollton, dans la dite Paroisse, ou à notre bureau, rue de la Commune, No 106, à la Nlle Orléans, dans les soixante jours qui suivront le 12 août 1865.

Tous les certificats et pièces sous de terre situés dans les limites de la dite Paroisse et sur lesquels des taxes ne seront pas payées dans les dits soixante jours seront déclarés forfaits au profit des États Unis.

Mr. E. W. Robert est autorisé à recevoir les taxes dans la Paroisse de Jefferson, à la Maison de Cour de la dite ville de Carrollton, pendant soixante jours à partir de cette date. Les personnes qui le préféreraient, peuvent payer leurs taxes au bureau de la Nlle Orléans. Il en résultera pour les contribuables et pour nous mêmes, que les dernières reçus de taxes d'État fusent exhibés lors du paiement de la taxe nationale.

Les billets de Trésor sont SEULS reçus en paiement des taxes.

E. M. RANDALL,
G. W. AMES,
D. URBAN,
Commissaires pour la taxe directe des États Unis, en Louisiane.

Pour copie conforme, E. S. DERICKSON, Gérant.
13 août—1m

ORDRE RELATIF AU COTON

Département du Trésor,
Washington, 28 juillet 1865.

MONSIEUR: J'ai nommé, aujourd'hui, Mr. J. N. Cutler, agent spécial pour recevoir et collecter le coton confisqué dans l'État du Texas et dans l'État de la Louisiane, à l'Ouest du Mississippi, agir en vertu d'instructions que il vous fera voir.

Je désire que vous certifiiez à vos subordonnés qui se trouvent dans le territoire désigné, qu'un agent dûment nommé, sous les ordres de M. Cutler qui les destituera ou les gardera en place, ainsi qu'il le jugera convenable dans l'intérêt public. Respectueusement,

H. McCULLOCH, Secrétaire du Trésor.

A Mr. S. F. Flanders, agent spécial du Département du Trésor à la Nouvelle-Orléans, Lou.

I—En vertu de l'autorisation qui donne l'honorable Secrétaire du Trésor, les services de Jonathan Wright, nommé par Mr. S. F. Flanders, agent spécial du Département du Trésor, et lors sous agents, dans l'État du Texas et en Louisiane, à l'Ouest du Mississippi, pour la collection des propriétés capturées et abandonnées du sol dites États Confédérés, ne seront pas requis à partir de cette date. Tout ceux qui actuellement se trouvent dans le territoire, seront requis de rendre compte de leurs opérations et de leurs recettes, et de transmettre au même temps un rapport de leurs transactions pendant qu'ils étaient au service du Département.

II—Aucune personne, excepté celle qui en vertu de l'autorisation du soussigné, ne pourra exercer un contrôle quelconque, ni se charger de propriété quelconque abandonnée ou capturée, pour le compte du département du Trésor des États Unis, à partir de cette date, dans les limites du territoire susmentionné.

III—Ceux qui ont entre des détenus du propriété du gouvernement sous prétexte qu'ils sont les agents et qui prétendent le transport, comme propriétés capturées, de propriétés capturées ou abandonnées, seront traduits devant une cour martiale ou une commission militaire pour détournement au préjudice du gouvernement.

IV—Toutes les personnes chargées de garder des dites propriétés seront tenues responsables de la livraison de ces propriétés aux agents que pourra nommer le soussigné pour en recevoir ou en prendre possession, ou aux agents ou en d'autres propriétés—valeur qui sera déterminée par le cours de la place de la Nlle Orléans.

V—Les personnes qui avaient des propriétés du genre de celles qui sont mentionnées plus haut et en ont disposé, devront, le plus tôt possible, faire un rapport déclaratif et des propriétés qu'elles ont disposé, comme la quantité, le genre, la date de la livraison, et des personnes qui devront, si elles le savent, dire pour qui ont été propriétés qui ont été ainsi livrées, sur quel bâtiment elles qui elles étaient consignées.

VI—Les agents du Département n'interviennent, en aucune façon, dans l'expédition de propriétés particulières, dans les limites du susdit territoire, mais les personnes qui font le trafic de propriétés de guerre sont tenues de prendre des précautions comme sachant que ce sont des propriétés particulières, et si elles sont surprises essayant de détourner les propriétés du gouvernement, elles seront traitées comme criminelles.

VII—Les personnes chargées de garder des propriétés capturées ou abandonnées recevront une récompense libérale en les faisant parvenir au soussigné.

VIII—Tout ce qui appartient au gouvernement et se trouve dans l'Ouest de la Louisiane, doit être envoyé à la Nouvelle-Orléans, consigné à "O. N. Cutler, agent spécial du Département du Trésor. Il ne sera pas permis d'en transporter au Nord.

O. N. CUTLER.
Agent Spécial du Département du Trésor.

A la Douane, Nouvelle-Orléans, 11 août 1865.

☞ Les journaux de l'Ouest de la Louisiane sont priés de reproduire cette annonce et d'envoyer leurs comptes au bureau. 2août—3t

Chemin de fer Pontchartrain.

Arrangement de printemps en vigueur.

Pour aller au Lac et en revenir le même jour, 25 cents.

Pour aller à la station Gentilly, 15 cents et autant pour revenir.

A dater de MARDI 1er avril 1865, les convois partiront comme suit:

—Départ des chars—

DE LA VILLE.		DU LAC.	
h.	A. M., chars à bœufs	h.	A. M., chars à bœufs
7½	" chars à vapeur	7	" "
8	" "	8½	" "
9	" "	10	" "
11	" "	11½	" "
Midi	" "	1	heures P. M.
2	heures P. M.	2½	" "
3	" "	3½	" "
4	" "	4½	" "
5	" "	5½	" "
6	" "	6½	" "
7	" "	7½	" "
8	" "	10	" "
9	" "	11	" " à bœuf.

Les passagers qui désirent s'arrêter à la Station Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi. G. FANDILLY, surintendant

Ligne directe pour la France.

Service des Paquebots-poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les premiers splendides bâtiments de cette ligne favorite pour ce continent sont les suivants:

WASHINGTON	3200 tonneaux	900	chevaux
LAFAYETTE	3200	900	"
EUROPE	3200	900	"
NAPOLÉON III	presque terminé	1100	"
ST LAURENT	en construction, grande force		
PEREIRE	do	do	
VILLE DE PARIS	do	do	

Départs de New York.

LAFAYETTE.....vendredi 18 août.
EUROPE.....vendredi 15 septembre.

Prix du passage en or.

Première classe, $80.—Seconde classe, $60.

Y compris le vin de table pour l'ouest et l'autre classe.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus ici des coupons de billets du chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Les passagers venant visiter par la Douane à leur arrivée à Paris seulement.

Bons médicaux gratuits.

Pour plus de détails, s'adresser à
GEO. MACKENZIE,
7, Broadway, New York.

A Paris, 2, boulevard des Capucines (Grand Hotel).
Au Havre—chez William Isaac & Cie. 8 août—6m

Une bonne nouvelle !!!

TOUS les OUVRIERS et ENTREPRENEURS en général apprendront avec plaisir qu'un tableau vient d'être ouvert rue Royale, 177, au CAFÉ ROYAL, entre Ste Anne et Orléans, dans lequel on offre hospitalité de son nouveau propriétaire. Ce tableau a pour but d'engager aux ouvriers sans ouvrage les endroits où ils peuvent s'en procurer et à MM. les entrepreneurs, les ouvriers en bâtiments de tous genres, dans occupation, avec leurs capacités respectives et leurs résidences. Tous ses ouvriers et les patrons comprendront l'avantage qu'ils trouveront à cette démarche qui est sans intérêt, attendu que les renseignements demandés ne devrée sont gratis.

S'adresser au CAFÉ ROYAL, 177 rue Royale, entre Ste Anne et Orléans.
2août—1m

MALADIES SECRETES.

M. E. GAUDOZ, Pharmacien de réputation de PARIS informe le public qu'étant de retour de France en peut le consulter, pour les jours, à sa Pharmacie cette Canal et Bourgogne, où il l'occupera comme par le passé, du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes, et de la Peau. Les cas les plus graves de Syphilis, d'Ulcérations, Fistules, Exsmes, Dartres, Pustules, Rhumatismes, Rougeurs, Tuches, la Gonorrhée Chronique, les Spermatorrhées, Spermatorrhées, la Chlorose, les Pertes Blanches, et toutes les Maladies de l'Appareil Génito-Urinaire, (chez les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès. Consultations de 9 heures du matin à 9 heures du soir.

Opiat et Injection du Dr. Ricord.

Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr. Ricord pour la guérison rapide de la Gonorrhée et des Ecoulements.

A vendre par
E. GAUDOZ,
1août—1m août Canal et Bourgogne

MALADIES.

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr THERGE.

TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les scorbutiques, ulcéreuses, pâles, dartres, boutons et taches syphilitiques, &c., sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr. F. THERGE. Le dépuratif est spécialement recommandé aux personnes dont le sang est sale ou vicié. Wholesale à GAUDOZ Jne, pharmacien, consultant Orléans et Bourbon. 11août—3t

Whisky de Dexter.

WHISKY DE DEXTER

LES soussignés viennent de recevoir de CETTE MARQUE JUSTEMENT CELEBRE le *WHISKY*.

Ils l'offrent au commerce aux PRIX ORDINAIRES.

Les MM. DEXTER ayant repris les affaires avec beaucoup apporté et les mêmes employés qu'ils en depuis vingt et trente ans, les soussignés n'hésitent pas recevoir régulièrement de cet excellent whisky. Les en toute personnel été assurés que les qualités sont aussi et bonne qu'auparavant, car il n'a rien négligé pour la conserver.

JNO. S. MURISON & Co.
rue Tchoupitoulas No 65,
Seules en gros.
1 août—2 m

300 SUNDRIES.
SALES INDIA BAGGING.
20 rolls INDIA BAGGING.
500 rolls Kentucky BAGGING, best power loom.
150 half-pieces Kentucky BAGGING, best power loom.
150 bales WIRE.
250 coils ROPE.
a store and for sale in lots to suit purchasers.
WRIGHT & HAUNY,
1 août 2m 148 Gravier street.

MOBILE.

LIGNE DE LA NOUVELLE ORLEANS ET MOBILE.
Entre à jours pairs.
Pour Mobile, partira Samedi 9 Sept.

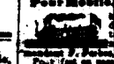

Le fort et rapide steamer MOBILE, capitaine J. Pulsen, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. G. HARRIS, No 15, rue Gravier.
☞ On ne reçoit pas de fret après trois heures et demie P. M.

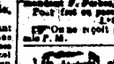

DEPART tous les MERCREDIS et SAMEDIS, pour MOBILE.—Le beau bateau à vapeur MAGNOLIA, capitaine Espridge, commis Graham. Sera des voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Mobile et s'arrêtera aux villes des bords de Golfe. Il partira de la Nouvelle-Orléans, à 5 heures du soir, de Lafayette-Joseph's nouvel ordre. Aucun bétail de Lac ne prendra le "Magnolia" sans le rapport de la vitesse, de la sécurité et des accommodements. "Magnolia" se rélie, à Mobile, à deux bateaux de 1re classe sur la rivière Alabama, partant pour Selma, Montgomery et tous les débarcadères intermédiaires. Ou trouve des compagnons pour tous les voyages. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
TRO. A. STEVENSON, agent
10 août Front Levée, No 7.

OPELOUSAS & ATTAKAPAS.

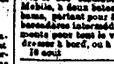

Départ, tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir.—Pour les Opelousas, Washington, Fort Barry et tous les points intermédiaires, sur le Bayou Courtableau et la rivière Atchafalaya. Le beau bateau à vapeur PAULINE, capitaine Jacob Worley, commis Jos. Calloay, partira ainsi qu'il est dit ci dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
Bureau: J. G. ARNOLD, Agt. pour les annonces.

Paquebot régulier—Trois fois par semaine—entre Brashear City, Patterssonville, Franklin, Nlle Iberie, St Martinville et tous les débarcadères intermédiaires.—Le beau bateau à vapeur RUBY, d'un faible tirant d'eau, capitaine A. Gretten, partira de Brashear City tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à l'arrivée des convois de la Nouvelle-Orléans. Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du bayou Teche. 22 août—1m

BAYOU LAFOURCHE.

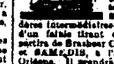

Départ tous les MARDIS à 5 heures P. M. et tous les SAMEDIS à 10 heures A. M.—Le bateau du Bayou Lafourche—deux fois la semaine pour Thibodaxville, Napoléonville, Pincourtville, Donaldsonville, et tous les petits intermédiaires sur le Bayou Lafourche et la rivière Lafourche. Le léger et le rapide steamer TRENT, W. W. Wood, capitaine, S. S. Strachan, commis, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.—Le TRENT prend du fret pour tous les débarcadères de la côte. 22août—1m

BAYOU SARAH

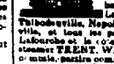

Paquebot régulier du Bayou Sara.—Deux fois par semaine.
Pour Bayou Sara, Fort Hudson, Baton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville, et tous les points intermédiaires.—Le magnifique bateau à vapeur SARATOGA, neuf et fin, marcheur, capitaine Lemal Ayles, part de la Nouvelle-Orléans, régulièrement, tous les MARDIS, à 5 heures du soir, et tous les SAMEDIS à 10 heures du matin.
Il part du Bayou Sara pour s'en revenir, tous les LUNDIS et JEUDIS, à cinq heures du matin et à Baton Rouge tous les LUNDIS et JEUDIS, à huit heures du matin. Il descend le Bayou dans le jour.
A partir de samedi, 1 septembre 1865, le Saratoga fera les voyages pendant toute la saison.
Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à
TITUS & GWARTNEY, agents
rue Tchoupitoulas No 15.
WOODRUFF, BUTLER & Co.
rue de la Nlle Levée Nos 17 et 19

Départ, MERCREDI, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir.—POUR BAYOU SARA et les débarcadères intermédiaires.—Le beau bateau à vapeur MUNSON, capitaine R. Mason, commis J. C. Libbey, partira de la Nouvelle-Orléans pour Bayou Sara tous les MERCREDIS matin à 10 heures, et tous les SAMEDIS soir à 5 heures. Pour s'en revenir, il partira de Bayou Sara tous les JEUDIS, à 1 heure de l'après midi, et tous les LUNDIS matin, à sept heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Les expéditeurs sont responsables du paiement du fret. 11août—1m

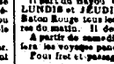

PAQUEBOT DU BAYOU SARA
Jours de départ—Tous les LUNDIS à cinq heures de l'après midi et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour Bayou Sara, Fort Hudson, Baton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville, et tous les points intermédiaires de la Côte.
Le superbe paquebot MITTIE STEPHENS, capitaine W. R. Greenlaw, Léo Hayhi et George Trenchard, commis, partira ainsi qu'il est dit ci dessus, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après midi et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour fret ou passage (excellente commodation) s'adresser à bord ou à
TITUS & GWARTNEY
No 15 rue Tchoupitoulas.

VICKSBURG.

Bateau régulier du mardi, en remplacement du "Grey Eagle".
POUR VICKSBURG, Natchez, Yazoo City et tous les points intermédiaires.—Le beau paquebot FLYTONA, capitaine John B. Woolfolk, commis G. A. Williams, partira régulièrement ainsi qu'il est dit ci dessus. Il ne relâche à Vicksburg à des paquebots de première classe pour Memphis et la rivière Yazoo. J. G. ARNOLD, Agent des annonces. 1août

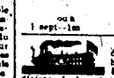

Paquebot régulier du samedi soir.—POUR VICKSBURG, Grand Gulf, Rodney, Natchez, Fort Adams, Hard Pointe, Morganza, Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville, et tous les débarcadères intermédiaires sur la côte.—Le beau neuf, fin marcheur, PARADIGM, commandant A. J. May, commis W. M. Grogger et Chas H. Frazer, partira régulièrement pendant la saison, ainsi qu'il est dit ci dessus.
N. B.—On commence le fret sur le Paradigm, à toute heure, le jour du départ, pour recevoir le fret.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. S. TITUS & GWARTNEY,
No 15, rue Tchoupitoulas, au premier.
A. SEITTONI, rue Tronchet, No 7
WOODRUFF, BUTLER & CO.,
Rue Nlle Levée, 17 et 19

BAS DU FLEUVE.

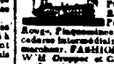

POUR LA COTE AU DESSOUS DE LA VILLE.—Le MERCREDI et le SAMEDI—Le beau paquebot neuf WENONA, capitaine G. E. Fitcher, partira tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à dix heures du matin. Au retour, il quittera le Quartier des Bœufs, tous le LUNDIS et JEUDIS, à quatre heures du matin.
Pour 25 cents par bail liquide et sec. Les expéditeurs seront invariablement payer le fret.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue de la Douane, ou à J. S. TITUS & GWARTNEY
2août No 15, rue Tchoupitoulas, au premier.

Départ prochain.—POUR PENSACOLE.—Le belle goélette STAR, très voilière, capitaine Gregory, ayant une grande partie de son cargaison assigné, partira sous peu, ainsi qu'il est dit ci dessus. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à
J. M. ORIOL,
1 sept—1m 127 rue Vieille Levée No 127

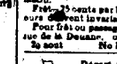

POUR MATAMORAS.—Le goélette-clipper LUZ de très vitesse, capitaine Jose Lopez, partira sous peu. Pour fret ou passage, beaux arrangement—s'adresser à S. FERNANDEZ & CO
31août—1m rue Vieille Levée, No 125.

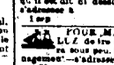

POUR INDIANOLA.—La goélette CHIEF de très vitesse, capitaine Godfrey, partira immédiatement pour le susdit port. Pour fret de cabin ou passage, (excellent commodation) pour ou passage) s'adresser à T. SHAILER, Jr.
30 août—1f rue Gravier, No 53.

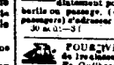

POUR VERA-CRUZ.—La goélette anglaise de 1re classe et très voilière FOUR SISTERS, Fs Gullbess, capitaine, ayant la majeure partie de son chargement assigné et de bonnes commodations pour passagers, partiraient sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à L. JOUBLANC, No 2, rue Natchez, 1août—
entre Magazine et Tchoupitoulas

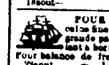

POUR MATAMORAS.—La goélette mexicaine très voilière CAMILLE, ayant la plus grande partie de son cargaison assignée et bien tout à bord, partira dans le plus bref délai. Pour balance de fret et passage, s'adresser à
2août J. M. ORIOL, 127 Vieille Levée.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Département de l'Exécutif,
Nouvelle-Orléans, 17 août 1865.

ATTENDU qu'une demande m'a été adressée par S. Turpin pour le rancoulement de ses bons (8) tels comme connaissant dans et pour le paroisse d'Orléans, savoir:

1—Un bon en date du 28 avril 1857, pour $10,000, signé par S. Turpin, comme principal, et Francisco Tio, A. C. Trémoulet, et J. M. Lapeyre, comme cautions.

2—Un bon en date du 9 septembre 1858, pour le même montant que ci-dessus, signé par S. Turpin, comme principal, et J. M. Lapeyre, A. C. Trémoulet, L. E. Forstall et Omer Gaillard, comme cautions.

3—Un bon en date du 3 novembre 1859, pour le même montant, signé par les mêmes personnes.

4—Un bon en date du 22 janvier 1861, pour le même montant et signé par les mêmes personnes.

5—Un bon en date du 21 avril 1864, pour le même montant et signé par S. Turpin comme principal, et J. M. Lapeyre et Jules Lopeno comme cautions. Les dits bons ayant été donnés pour le fidèle accomplissement de ses devoirs comme conducteur.

Avis est donné à toutes les personnes intéressées dans ou bons mentionnés ci-dessus de faire connaître, par écrit, au bureau du secrétaire d'État, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles les dits bons ne seraient pas annullés et bannis.

Donné sous ma signature et le sceau de l'État, en dix septième jour d'août A. D. 1865, à la Nlle-Orléans.

J. MADISON WELLS.

Par le gouverneur:
S. WROTNOWSKI, secrétaire d'État 18août—3tf

BUREAU DE L'EXECUTIF.

Nouvelle-Orléans, 4 août 1865.

Attendu que Gabriel Lemmont, monetaire dans pour la paroisse d'Orléans, n'est ad mis aujourd'hui à mal, afin de faire annuller les cautionnements suivants, savoir:

1—Un cautionnement, en date du 2 décembre 1854 pour la somme de $10,000, signé par G. Lemmont comme principal et par John Pemberton comme caution.

2—Un cautionnement, en date du 24 janvier 1856, de la même somme et signé par les mêmes personnes.

3—Un cautionnement, en date du 15 février 1857, de la même somme et signé par les mêmes personnes.

4—Un cautionnement, en date du 15 avril 1858, de la même somme et signé par les mêmes personnes.

5—Un cautionnement, en date du 5 juin 1859, de la même somme et signé par les mêmes personnes.

6—Un cautionnement, en date du 20 juin 1861, de la même somme et signé par les mêmes personnes.

7—Un cautionnement, en date du 4 janvier 1862, de la même somme et signé par les mêmes personnes.

8—Un cautionnement, en date du 14 janvier 1864, de la même somme et signé par G. Lemmont comme principal et Henry Lemmont comme caution.

9—Un cautionnement, en date du 20 mai 1864 de la même somme et signé par les mêmes personnes.—Considérant cautionnements ayant été remis par le dit G. Lemmont, pour le fidèle exécution de ses devoirs comme monetaire, avis est en conséquence donné à toutes les personnes intéressées d'avoir à faire connaître par écrit au bureau du secrétaire d'État dans les 90 jours qui suivront la dernière publication de cette proclamation, les raisons pour lesquelles les dits cautionnements ne seraient point annullés et annulés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'État, à la Nouvelle-Orléans, en 4 août 1865 A. D. et le 90ème de l'indépendance des États Unis.

Signé, J. MADISON WELLS.

Par le Gouverneur:
S. WROTNOWSKI, 13août—30tf

BUREAU DE L'EXECUTIF.

Nlle-Orléans, 4 août 1865.

Attendu que JULES LEAUMONT, ci-devant monetaire pour la paroisse d'Orléans, n'est admis aujourd'hui à mal, afin de faire annuller le cautionnement suivant—

Un cautionnement en date du 1er juin 1859 pour la somme de $10,000 signé par Jules Lemmont comme principal et Henry Lemmont comme caution.

Considérant que ledit cautionnement a été remis par le dit Jules Lemmont pour le fidèle exécution de ses devoirs comme monetaire, avis est en conséquence donné à toutes les personnes intéressées d'avoir à faire connaître par écrit au bureau du secrétaire d'État, dans les 90 jours qui suivront la dernière publication de cette proclamation, les raisons pour lesquelles le dit cautionnement ne devrait point annullé et annulé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'État, à la Nouvelle-Orléans, en 4 août 1865 A. D. et le 90ème de l'indépendance des États Unis.

Signé, J. MADISON WELLS.

Par le gouverneur:
S. WROTNOWSKI, 13août—30tf

GRAND EXPRES DU NORD, DE L'EST et de l'OUEST

Capital—Trois millions de piastres

Bureau, à la Nlle Orléans—Rue Carondelet, au coin de la rue Commune.

Cette ancienne Compagnie expédie journellement un Express pour tous les parts des États Unis et des Provinces.

Elle a ouvert des bureaux à Galveston, Brownsville, San Antonio et d'autres points de Texas.

Elle a relié, à New York, à l'Express de la Californie de Wells, Fargo & Co, et au Grand Express Européen pour toutes les parties de l'Europe.

Elle transporte, le plus promptement possible, l'argent, les paquets précieux et toute espèce de fret. Le fret est gris au plus bas taux.

Pour plus de détails, s'adresser au bureau de la Compagnie, au No 61 DE LA RUE CARONDELET.

A. LOCKWOOD, agent.
A. S. BLANC, surintendant. 27août—1m

Compagnie d'Express d'Adams.

Nouvelle-Orléans, 31 juillet 1865.

Exprès pour le Texas.

LA COMPAGNIE-D'EXPRES D'ADAMS est prête à transporter de l'argent des paquets de valeur et toute espèce de fret pour GALVESTON, HOUSTON ET AUTRES POINTS DU TEXAS.

Elle prend le fret très bas prix.
1août—1m A. LOCKWOOD 5, rue Magazine

Exprès de la Rivière Rouge:

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et aux négociants qu'il a conclu des arrangements qui lui permettent de faire des EXPRÈS entre la
NOUVELLE-ORLEANS et
SHREVEPORT,
ALEXANDRIE,
GRAND ECORE,
BATON ROUGE,
et tous les points intermédiaires. Il en relaiera, par l'intermédiaire d'autres Express avec toutes les parties du pays, pour la transmission de
SOMMES D'ARGENT,
LETTRES,
PAQUETS DE VALEUR
EN TOUTE ESPÈCE DE FRET.

Les produits consignés sont reçus à tous les points et correspondants ou vendus. Les ordres sont satisfaits pour l'achat de provisions des particuliers des familles, des habitations et des fabriques, pour l'achat de médicaments de confectionnés, d'instruments aratoires de fermes et d'habitations, pour l'achat de toute espèce de marchandises AUX PRIX DE LA NLLE ORLEANS. Les bons sont expédiés par Express.

Il achète et part également sur tous les
BATEAUX DE PREMIÈRE CLASSE ET D'UN FAIBLE TIRANT D'EAU.

—REFERENCES—

R. S. Mears,	A. Lockwood.
T. W. Marsden,	J. J. McKenzie.
John H. Carter,	Le Chambre du Commerce.
MM. Pike, Lagreye & Brother,	
New-Orléans: Cazelar & Harrison.	

Références Cobb Martin & Co., New-York; Martin & Co., Louisville, Ky; S. H. Kennedy & Co., Nouvelle-Orléans, Lou; Rives Battle & Co., Mobile, Ala; Jones Fisher & Co., Montgomery, Ala; J. C. DeBold & Co., Chicago, Ill. 22juillet—4m

GEORGE W. WEST

(DE WEST, BENSHAW & GANNACK)
Facteur de coton et de sucre
No 18, rue Poydras, Nlle Orléans.
6août—1m

PAYNE, HUNTINGTON & Co.,

FACTEURS DE COTON:
ET
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
Chez reçoit les affaires leur seulement.
8août—3m rue de l'Union No 51.

J. E. WYCHE.....J. R. RICHARDSON
WYCHE & RICHARDSON,
(Successeurs de John F. Wyche & Co.)
COURTIERS DE COTON
ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
31.....Rue de l'Union..... 31
17août—1m

BETLIN & CO. Facteurs de coton

ET
Marchands Commissionnaires,
Rue Gravier, No 123,
Nouvelle-Orléans.
5août—3m

D. BOULIGNY,

(Antrefois BELL & BOULIGNY)
Facteur de sucre et de coton,
ET
Marchand Commissionnaire,
Au coin des rues Carondelet et Commune,
Nouvelle-Orléans.
4août—1m

WARREN & CRAWFORD

(J. J. WARREN & T. W. CRAWFORD)
Successeurs de Warren, Gibbes & Co.
Facteurs de coton et marchands commissionnaires,
6août—1m Rue Carondelet, No 42, Nlle Orléans.

JOHN T. HARDIE & Co,

(JOHN T. HARDIE.....C. J. NICHOLSON)
Facteurs de coton,
ET
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,
3août—1m rue Carondelet, No 46.

PILCHER & BARROW,

(Successeurs de PILCHER & GOODRICH et M. PILCHER & Co.)
Facteurs de coton et de sucre, et
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
No 36 Factors' Row, rue Poydras—Nouvelle-Orléans.
Les affaires sont dirigées par M. PILCHER.

BOWER, GARNER & HARRISON,

Facteurs de Coton et de Sucre
ET
Marchands Commissionnaires,
Rue Carondelet, No 30 Nouvelle-Orléans.
Ils font des avances libérales sur les consignations.
1août—3m

W. B. TULLIS,

Successeur de TARLETON, WHITING & TULLIS,
FACTEURS DE COTON,
3août—1m rue Poydras, No 38

MARCY, BEGGET & MAURY,

Courtiers de navires et négociants commissionnaires,
172.....GRAVIER.....172
18août—1m BUREAUX, au 1er.

M. W. SCHWARTZ & FILS,

Facteurs des AVANCES sur le COTON
Consigné à MM. John Schroder & Co,
A LIVERPOOL.
1août—3m Bureau, 179 RUE GRAVIER.

T. D. WILBANKS.....D. O. DONOHUE
J. F. WILBANKS & Co,
Marchands-commissionnaires expéditeurs et
Agents de bateaux à vapeur,
No 9 Tchoupitoulas.
Soins prompts donnés aux affaires qui leur sont confiées, et AVANCES D'ARGENT libérales faites sur consignations. 3août—1m

Wm Mc Combs.....John F. Irwin.....John F. Dumeron
McCOMBS, IRVINE & Co,
Marchands en gros et en détail de
GROCERIES ET DE PRODUITS,
54 Gravier, entre Tchoupitoulas et Nlle-Levée
3août—1m

H. MARTIN,

PERCEPTEUR ET AGENT GENERAL
Commercial Place, No 16,
Se charge de la perception de billets et de comptes, de la vente de propriétés foncières, du louage des maisons et de la perception des loyers.
Références—KEARNEY, SLOAN & CO,
MM. MERRILL & CO,
W. H. HENNING & CO, et autres.
6août—1m

STONE & MURPHY,

NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES
Et Marchands de
TOILE D'EMBALLAGE, CORDE ET FICELLE,
No 109.....Rue Poydras.....109
15août—1m

AB. GRISWOLD. WM. M. GOODRICH
A. B. GRISWOLD & CO.,
Au coin des rues Canal et Royale, environ maisons HYDE & GOODRICH, établis à la Nlle Orléans il y a plus de 30 ans—Fabricants de bâches et d'ameublements importateurs de sangles, drilles, paillasses, bronzes, porcelaines, aquatiques, pipes, cordiaterie et objets de fantaisie.
☞ Constamment en magasin le plus grand assortiment du Sud. 1er août—3m.

A. M. D'MEZA,

NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
Importateur de produits de Cuba et marchand de sucre et de mélasses de la Louisiane,
No 10.....RUE St-LOUIS.....No 10.
☞ Sucres et mélasses de la Louisiane et de Cuba, toujours en magasin, en lots à la convenance des acheteurs. 19août—3m

N. J. Wilson.....John N. White
N. J. WILSON & CO.,
AGENS GENERAUX DE BATEAUX A VAPEUR
—Négociants Commissionnaires et Expéditeurs—
Bureau, au-dessus de l'ancienne Poste.
Nlle Orléans.....RUE DU CANAL.....50
☞ Ils se chargent seuls de consignations de produits, coton, &c. 28août—1m

ALBERT VOORHIES,

AVOCAT,
46.....Passage de la Bourse.....46
28 juin—3m

PAUL E. LARESCHE,

Notaire public,
AVOCAT,
47, Passage de la Bourse, entre Nouvelle et Bonsan.
14 août—1m

Ad. Dupré Jr

AVOCAT,
A repris l'exercice de sa profession, autrefois de M. CYPRIEN DUFOUR, No 94, rue Nouvelle, près Royale.
2 août—1m

GUSTAVE A. BREAUX,

AVOCAT,
A repris l'exercice de sa profession, et se trouve au bureau de ROBERT MOTT, No 40 rue du Champ-de-Mars.
11 août—3m

P. A. ROY,

AVOCAT,
A repris l'exercice de sa profession.
Bureaux: Faubourg de la Place Gaspée.
29 juin—3m

JUDICIAL SALES.

Alida Rodriguez vs. Goodrich & Co.

IN THE UNITED STATES CIRCUIT COURT for the Eastern Judicial Circuit, Eastern District of Louisiana, No. 7.

By virtue of a writ of seizure and sale to me directed in the above entitled suit, I will proceed to sell to the highest bidder, on TUESDAY, the 12th day of September, at twelve (12) o'clock M., at the Merchants' and Accountants' Exchange, No 16 Royal street, between Canal and Bienville streets, the following described property, viz:—

A CERTAIN LOT OF GROUND with the buildings and improvements thereon, situated in the First District, in this city, in the square Grafton, being, in English measure, 42 feet 11 inches front on Tchoupitoulas street, by 164 feet 4 inches in depth and 42 feet 11 inches front, about 161 feet in depth on the opposite side, and 42 feet 6 inches in the rear.

Subject to the above suit.

Terms—Cash, at the time of adjudication, in United States Treasury notes.

United States Marshal's Office, New Orleans, 7th day of August, 1865.

GUTHRIE BULLITT,
Deputy U. S. Marshal.

John Schmeling vs. John Jacob Haas.

FOURTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.—No. 18,088.—By virtue of a writ of fieri facias, issued by the Honorable the Fourth District Court of New Orleans, in the above entitled suit, I will